

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025**

Session extraordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 21 mai 2025 à 12 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3 (départ à 12 h 56)  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay et madame la greffière Françoise Ruel.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un personnel-cadre.**
- 5) **Ressources humaines – Mandats intérimaires.**
- 6) **Ressources humaines – Lettre d'entente syndicale relative à la création d'un poste d'agent à l'urbanisme.**
- 7) **Période de questions.**
- 8) **Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2025-05-0266

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mai 2025 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un personnel-cadre.**

Résolution 2025-05-0267

CONSIDÉRANT l'avis de démission du directeur général au conseil municipal le 12 mai 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la fin du lien d'emploi du directeur général à compter du 27 mai 2025;

QUE le conseil municipal lui adresse ses sincères remerciements pour le travail accompli au cours de ses près de 15 années de services au sein de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Roger Thibault quitte la séance à 12 h 56. Le quorum est maintenu.*

**5) Ressources humaines – Mandats intérimaires.**

*Discussion sur la période prévue pour le remplacement permanent, les fonctions temporaires nécessaires et les démarches planifiées par le Comité des ressources humaines. Un droit de vote est demandé par la conseillère Daphné Raymond quant à la recommandation du comité et sa proposition de nommer une seule ressource intérimaire à l'interne, le temps de combler le poste de façon permanente. Le maire Mario Gendron indique son refus à l'égard de cette contre-proposition. La greffière rappelle au calme et informe la procédure pour la prise de décision du conseil municipal.*

Résolution 2025-05-0268

CONSIDÉRANT la démission du directeur général à compter du 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer les fonctions intérimaires de ce poste d'ici son remplacement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines, datée du 20 mai 2025, de nommer trois ressources afin d'assurer ce remplacement selon certaines modalités et répartition de fonctions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

DE REFUSER la recommandation du Comité des ressources humaines;

DE NOMMER à la direction générale par intérim madame la greffière Françoise Ruel;

QUE ces fonctions intérimaires soient effectives à compter du 26 mai 2025 et pour une durée temporaire d’ici l’embauche de la prochaine direction générale ou l’octroi d’un mandat d’exécution intérimaire le cas échéant.

Résultat du vote demandé par la conseillère Daphné Raymond :

| VOTE EN FAVEUR          | VOTE CONTRE   |
|-------------------------|---------------|
| Cindy Duquette St-Louis | Mario Gendron |
| Daphné Raymond          |               |
| Josée Pérusse           |               |
| 3 votes en faveur       | 1 vote contre |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

*Le maire invoque son droit de veto à la précédente résolution. Sujet reporté à la prochaine séance. La greffière confirme ainsi la vacance du poste de directeur général entre-temps ou d’ici l’octroi d’un mandat intérimaire ou permanent par le conseil municipal, ainsi que l’impossibilité pour tout élu de vaquer aux fonctions de directeur général.*

Résolution 2025-05-0269

**Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après nommée la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d’accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l’année 2025 varient entre 110 \$ et 220 \$;

CONSIDÉRANT l’opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail pour la recherche d’un nouveau directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton mandate la FQM afin de l’accompagner pour la planification du remplacement permanent et/ou temporaire de la direction générale;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur;

QUE ces mandats soient pour une durée temporaire d'ici l'embauche et l'intégration de la prochaine direction générale;

QUE la responsable des ressources humaines soit nommée pour agir, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, relativement à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6) Ressources humaines – Lettre d'entente syndicale relative à la création d'un poste d'agent à l'urbanisme.**

Résolution 2025-05-0270

CONSIDÉRANT les besoins au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la possibilité de répartition des tâches parmi les ressources affectées à ce service;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des relations de travail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

D'AUTORISER le maire et la responsable des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN relativement à la création d'un poste d'agent à l'urbanisme, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'abolition du poste d'agent de bureau sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de l'environnement, une fois vacant, par l'ajout d'un paragraphe similaire au suivant :

« Le poste d'agent de bureau, sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est aboli selon la plus tardive date entre celle de la fin du mandat de remplacement à titre d'agent de bureau et celle d'embauche de l'agent à l'urbanisme. Le syndicat lève l'avis d'abolition de poste prévu à l'article 6.3.2 de la convention collective. ».

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7) Période de questions.**

Aucune.

#### **8) Levée ou ajournement.**

Résolution 2025-05-0271

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 13 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Françoise Ruel  
Greffière